

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 385

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer l'alinéa 31.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il nous paraît très dangereux que la loi grave le principe que les fédérations de chasse seront financièrement compensées pour la gestion des associations locales de chasse, qui n'est autre que leur propre organisation interne. Cette manœuvre semble préparer à des financements très larges de ces fédérations. Pourquoi l'État prendrait-il à sa charge la gestion financière des associations locales de chasse tout en déléguant leur gestion aux fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs ?